

Thon albacore de l'océan Indien



Autorité de gestion :

Commission des thons de l'océan Indien

Année d'adoption prévue :

2023

Objectifs de gestion :

Objectifs de réglage (pour l'ESG) :

- $Pr(B(2029) \geq B(RMD)) = 0,5$ (le BR dépasse BR_{RMD} en 2029 dans exactement 50 % des simulations)
- $Pr(B(2034) \geq B(RMD)) = 0,6$ (le BR dépasse BR_{RMD} en 2034 dans exactement 50 % des simulations)

Points de référence :

- **Points de référence limites temporaires** : 40 % de B_{RMD} et 140 % de F_{RMD}
- **Points de référence cibles temporaires** : B_{RMD} et F_{RMD}

Stratégies de pêche potentielles :

Stratégie de pêche complète proposée par l'Australie. L'ESG évalue des règles d'exploitation basées sur un modèle avec les contraintes potentielles suivantes :

- Le TAC doit être réévalué tous les 3 ans (et maintenu entre ces réévaluations).
- Le TAC peut être revu au maximum de 15 % à la hausse ou à la baisse d'une période à l'autre.

Progrès et plan de travail :

Évaluation des stratégies de pêche potentielles en cours via une ESG L'ensemble de référence de modèles d'exploitation a été revu en 2021 en raison d'incertitudes sur l'évaluation du stock sur laquelle les modèles sont basés, ce qui a renforcé l'ESG.

- **2022** : Amélioration et extension de l'ESG et des stratégies de pêche potentielles
- **2023** : Adoption de la stratégie de pêche finale

Liens :

- Mise à jour sur l'évaluation des procédures de gestion (PG) pour l'albacore de la CTOI, juin 2021 (<https://www.iotc.org/documents/TCMP/04/09>)
- Résolution 15/10 sur des points de référence-cibles et -limites provisoires et sur un cadre de décision (<https://www.iotc.org/documents/resolution-1510-target-and-limit-reference-points-and-decision-framework-0>)
- Proposition relative à une procédure de gestion de l'albacore dans la zone de compétence de la CTOI : (<https://iotc.org/documents/SC/22/14>) formulée par l'Australie